

Réf: Dossier N° 072820

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SANGENICE COMMUNICATION »

Siège social Abidjan, Marcory, GFCl, Lot 1770, Ilot 15

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 17/01/2022 , et enregistrés au CEPICI le 19/01/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SANGENICE COMMUNICATION »

Objet : IMPRIMERIE, VENTE DE MATERIELS INFORMATIQUES, PRESTATIONS DIVERSES

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Marcory, GFCl, Lot 1770, Ilot 15

Dirigeant(s) : M MAMADOU KABORE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-00459 du 23/02/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°03159/GTCA/RC/2022 du 23/02/2022

